

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 12 décembre 2024</p>	<p>L'an Deux Mille vingt-quatre, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 06 décembre 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle du Conseil, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFOZ Michèle, LARIVIERE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame VIGNEAU Céline et Monsieur ALBASI Maxime.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Madame LAFON Nadine représentée par Monsieur LAFON Joël,  
Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur AMBROISE Philippe,  
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Monsieur MOULY Jean-Pierre,  
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,  
Monsieur PICCOLI Jacques procuration à Monsieur CAMINADE Didier,  
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur BIHOUEE Yann,  
Madame POUCHOU Marie-Thérèse procuration à Monsieur ARONDEL Jean-Pierre,  
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier,  
Madame TALET Marie-Lou procuration à Madame SICOT Maryse.

<p>Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie</p>	<p>Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 40 Pouvoir(s) : 8 Votants : 48</p>
--	--

N°2024E92DRH : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE FUMEL VALLÉE DU LOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Fonction Publique ;

**AR Prefecture**

047-200068930-20241212-2024E92DRH-DE  
Reçu le 13/12/2024  
Publié le 13/12/2024

Vu la délibération n°2024C65RH en date du 27 juin 2024, relative à la mise à jour du tableau des effectifs de Fumel Vallée du Lot ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 03 décembre 2024 ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs à la suite des résultats des promotions internes et avancement de grade mais également à des mouvements de personnels (passage de certains contractuels en stagiaire de la Fonction Publique).

Ainsi, il convient de transformer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché territorial hors classe en 1 poste d'attaché territorial principal,
- 3 postes d'adjoints technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe et 2 postes d'adjoints technique territorial,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique en 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (temps de travail 06h00).

Il est proposé, à la suite de leur promotion interne au grade d'agent de maîtrise de fermer deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Il est également proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial au service espaces verts afin de pérenniser un agent ayant fait son apprentissage au sein dudit service et après avoir continué pendant une année en qualité de contractuel et afin de répondre à un besoin d'un poste pérenne sur ce service.

Afin d'adapter les heures de cours de l'École des Arts, il est proposé de :

- supprimer le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe créé à temps non complet pour une durée de 2h30,
- transformer le poste d'assistant d'enseignement artistique créé à temps non complet pour une durée de 3h en 5h.

Enfin, une précision est apportée sur le poste d'assistant du patrimoine et des bibliothèques où le terme exact de ce grade est le suivant : « assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe ».

**Tableau des effectifs – Postes permanents – Fumel Vallée du Lot – 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>			
Directeur général des services	A	1	35h00
Directeur général des services techniques	A	1	35h00
Direction général adjoint	A	1	35h00
<b>Total emploi fonctionnel</b>		<b>3</b>	
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché territorial principal	A	2	35h00
Attaché territorial	A	3	35h00
Rédacteur territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35h00
Rédacteur territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35h00

## AR Prefecture

047-200068930-20241212-2024E92DRH-DE  
 Reçu le 13/12/2024  
 Publié le 13/12/2024

Adjoint administratif territorial	C	3	35h00
Adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	6	35h00
Adjoint administratif territorial 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	35h00
<b>Total filière administrative</b>		<b>20</b>	
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>			
Animateur territorial	B	1	17h30
Animateur territorial	B	1	35h00
Animateur territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	35h00
Adjoint territorial d'animation	C	1	32h00
Adjoint territorial d'animation	C	3	35h00
Adjoint territorial d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	32h00
Adjoint territorial d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	35h00
Adjoint territorial d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35h00
<b>Total filière animation</b>		<b>14</b>	
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>			
Assistant d'enseignement artistique	B	1	05h00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	04h00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	07h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	05h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	06h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	08h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	09h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	10h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	15h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	20h00
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	06h00
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	20h00
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35h00
<b>Total filière culturelle</b>		<b>16</b>	
<b>FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE</b>			
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1	35h00
Educateur de jeunes enfants	A	2	35h00
Puéricultrice territoriale hors classe	A	1	35h00
Puéricultrice territorial	A	1	25h00
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	2	35h00
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	6	35h00
<b>Total filière médico-sociale</b>		<b>13</b>	
<b>FILIÈRE SOCIALE</b>			
Agent social territorial	C	1	28h00

**AR Prefecture**

047-200068930-20241212-2024E92DRH-DE  
 Reçu le 13/12/2024  
 Publié le 13/12/2024

Agent social territorial	C	1	30h00
Agent social territorial	C	2	35h00
Agent social territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	30h00
Agent social territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	35h00
<b>Total filière sociale</b>		<b>9</b>	
<b>FILIÈRE SPORTIVE</b>			
Educateur territorial des APS	B	1	13h00
Educateur territorial des APS principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35h00
<b>Total filière sportive</b>		<b>2</b>	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur territorial	A	1	35h00
Ingénieur territorial principal	A	1	35h00
Technicien territorial	B	3	35h00
Technicien territorial 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35h00
Technicien territorial 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35h00
Agent de maîtrise	C	4	35h00
Agent de maîtrise principal	C	2	35h00
Adjoint technique territorial	C	1	20h00
Adjoint technique territorial	C	1	25h00
Adjoint technique territorial	C	30	35h00
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	32h00
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	35h00
Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	16	35h00
<b>Total filière technique</b>		<b>69</b>	
<b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>		<b>146</b>	

**Tableau des effectifs – Postes permanents – Centre Intercommunautaire de Santé  
 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
<b>FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE</b>			
Médecin territorial	A	5	35h00
Médecin territorial	A	3	10h00
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	1	35h00
Auxiliaire de soins principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h00
<b>Total filière médico-sociale</b>		<b>10</b>	
<b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>		<b>10</b>	

Tableau des effectifs – Postes non permanent – Fumel Vallée du Lot – 1<sup>er</sup> janvier 2025

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h00
<i>Total filière administrative</i>		<i>1</i>	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	35h00
Apprenti		3	35h00
<i>Total filière technique</i>		<i>6</i>	
<b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>		<b>7</b>	

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire

1°) – Décide d'adopter le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

2°) – Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades seront inscrits au Budget Principal et aux Budgets Annexes ;

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 12 décembre 2024

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Certifié exécutoire le : 13 décembre 2024

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 13 décembre 2024

-----